



Rabat, le 22 avril 2013

Note

A

l'attention de Monsieur le Ministre

Objet : Réflexion sur la stratégie du Maroc à l'égard de l'Afrique

Le Maroc a toujours entretenu des **rapports séculaires et profonds** avec ses voisins d'Afrique subsaharienne. La vague des indépendances des années 1960, a permis au Maroc de confirmer son **leadership africain** en abritant la Conférence de Casablanca qui a donné naissance à l'OUA.

Le Maroc s'est retiré, en 1984, de l'OUA qui avait admis en son sein la prétendue « rasd » en violation de sa propre Charte.

Ce retrait du Maroc a marqué, cependant, un véritable tournant dans sa politique africaine et lui a permis d'établir un vaste **maillage diplomatique bilatéral en Afrique** et remporter de nombreux succès politiques et économiques. La position de ces pays vis-à-vis de la question du Sahara a constitué un point central dans l'attitude du Maroc.

L'engagement du Maroc envers son Continent d'appartenance a reflété sa foi en une Afrique forte de ses richesses et potentialités et une Afrique tournée vers l'avenir. Cet engagement se traduit aujourd'hui par l'existence de liens économiques, commerciaux, culturels et humains de plus en plus denses. Il se traduit aussi par la présence de plus en plus importante des entreprises marocaines en Afrique.

Le Maroc qui ne dispose, cependant, que de **24 Ambassades en Afrique**, dont 16 en Afrique de l'Ouest et Centrale et seulement 6 en Afrique de l'Est et Australe, détient le réseau le plus faible par rapport aux pays du même niveau (Algérie 30, Afrique du Sud 39, Nigéria 38 et Egypte 38). La présence diplomatique se concentre largement dans les pays francophones (14 Ambassades), au détriment des pays anglophones (5 Ambassades). Le Maroc est quasi absent de l'Afrique australe et orientale, six Ambassades pour 23 pays, carence à laquelle il serait souhaitable de remédier.

Cette **sous représentation diplomatique** se reflète, également, au niveau des accords conclus avec les pays de l'Afrique subsaharienne, où plus des 3/4 des accords sont conclus avec les pays, notamment francophones, de l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale.

L'affirmation par Sa Majesté le Roi Mohamed VI depuis Son intronisation de la vocation africaine du Maroc, l'engagement dans la nouvelle Constitution du Royaume de 2011 érigeant **l'Afrique comme priorité de la politique extérieure du Royaume**, ainsi que les nombreux acquis du Maroc au cours des vingt dernières années devront être déclinés en une nouvelle stratégie nationale vis-à-vis de l'Afrique.

Ceci passera par la mise en valeur des atouts du Maroc en tant que **pôle de stabilité et partenaire crédible** et les mettre au service de l'Afrique pour faire face aux mutations et enjeux de notre continent, économique, politique et de sécurité.

De même, les grands défis qui pèsent sur l'Afrique (sécurité, changements climatiques, migration, développement...), le jeu de puissance et d'influence auquel se prêtent les « puissances locales » africaines, ainsi que les convoitises que suscite l'Afrique auprès de puissances étrangères (anciennes et émergentes) « imposent » un renouveau de la présence diplomatique marocaine en Afrique.

Dans ce sens, une **évaluation objective de la politique africaine du Maroc** laisse apparaître trois niveaux de relations : les pays d'Afrique de l'Ouest et Centrale considérés comme les pays « amis » ou le « pré-carré traditionnel » ; ceux de l'Afrique de l'Est et Australe considérés comme plutôt « hostiles » et enfin la troisième catégorie qui regroupe les pays dits « fragiles », dont les positions sont globalement influencées par les pays dominants dans chaque région, Algérie, Afrique du Sud, Ethiopie et Nigéria notamment.

Une telle perspective, permettra au Maroc de se repositionner à **l'avant-garde d'un agenda africain moderne** et en phase avec les mutations géopolitiques mondiales et de promouvoir sa vision d'un partenariat Sud-Sud, agissant et solidaire.

Dans le cadre de ce renouveau diplomatique, le Maroc gagnera à poursuivre sa politique de renforcement des relations bilatérales, tout en l'inscrivant dans une dynamique sous-régionale comme cadre de référence et vecteur de projection.

S'appuyer sur cette configuration sous-régionale permettra une plus grande efficacité à notre action, dans la mesure où le **sous-régional constitue un levier déterminant** pour l'intégration économique et la pierre angulaire de l'édifice institutionnel du Continent.

Compte tenu de ce qui précède, la diplomatie du Maroc en Afrique pourra se poursuivre selon des objectifs appropriés pour chaque « bloc » régional, (i) celui de consolider et renforcer les relations avec les partenaires traditionnels, (ii) celui d'assurer une forte présence et plus grande implication dans les pays du Sahel et (iii) celui d'améliorer la présence auprès des pays dits « hostiles » qui se répartissent globalement entre l'Afrique de l'Est et Australe.

I - Consolidation du positionnement du Maroc en Afrique dans son pré-carré traditionnel :

Dans ce cadre, les **relations bilatérales privilégiées** qu'entretient le Maroc avec plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest et Centrale, devraient être davantage valorisées et développées.

L'établissement d'un **nouveau modèle de partenariat bilatéral** concernera, en plus des instruments de coopération existants (Commissions Mixtes), de nouveaux cadres ; à savoir les consultations politiques régulières entre les Ministères des Affaires Etrangères, la mise en place de clubs d'hommes d'affaires et de plateformes des ONG. De même, des mesures d'accompagnement pourraient être annoncées (accès préférentiel au marché, facilitation de visas...).

Dans ce cadre, le **secteur privé** sera amené à s'impliquer davantage et devrait être accompagnée par l'appareil diplomatique partout en Afrique. Des actions complémentaires pourront être menées par d'autres acteurs (élus locaux et parlementaires, société civile..).

Sur cette base, le repositionnement du Maroc en Afrique de l'Ouest et Centrale pourra être favorisé par le lancement des mesures suivantes :

- **Conclusion de nouveaux partenariats bilatéraux** avec le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Cameroun, la Guinée et le Gabon. Dans ce cadre, les relations bilatérales avec la France, pourront servir de modèle, pour instaurer une Réunion de Haut Niveau bilatérale avec ces pays et investir de nouveaux créneaux de coopération, en matière d'accès à la Justice, de décentralisation, de parité, d'organisation des partis politiques, d'observation électorale, de protection de l'Enfant, de régulation de l'audiovisuel.... Dans tous ces domaines, le Maroc est pionnier dans sa coopération avec les instances européennes et pourrait jouer le rôle de « puissance relais » avec l'Afrique et de trait d'union pour un rapprochement entre l'Europe et l'Afrique.
- **Renforcement de la présence du Maroc à la CEDEAO**, à travers l'établissement de coopérations renforcées ciblées, où le Maroc pourra apporter une valeur ajoutée, comme les mécanismes de prévention et de résolution des crises ainsi que la médiation. Cette présence pourra se renforcer davantage par le lancement d'un dialogue UMA-CEDEAO. Lors de Discours Sa Majesté le Roi au dernier Sommet CEDEAO de décembre 2012, le Souverain a plaidé en faveur de l'instauration de ce dialogue (UMA-CEDEAO) dans une dynamique d'équilibre et de renforcement de la coopération sud-sud en Afrique. A l'instar de l'initiative 5+5, un mécanisme de dialogue et de coopération devra être instauré avec certains pays de ce groupement.
- **Conclusion d'un accord préférentiel avec l'UEMOA**. Cet accord, en négociation depuis quelques années, constitue une étape importante pour permettre au Maroc d'améliorer sa position politique et économique avec cette organisation régionale, à même de lui permettre de jouer un rôle de locomotive pour les pays de la région.

Plusieurs mesures d'accompagnement peuvent être mises au service de cette Stratégie:

- Renforcement des synergies entre les différents acteurs nationaux (institutionnels et économiques), en vue de l'élaboration d'une stratégie « Afrique » en termes de **projection d'intérêts économiques et commerciaux** et d'identification des leviers de croissance des exportations.
- **Amélioration de l'offre logistique**, à travers le renforcement des voies de communication au niveau du transport aérien (imposer Casablanca comme un hub aérien pour toute l'Afrique), du transport maritime (mise en place des lignes maritimes et des partenariats groupés entre les ports de Tanger-Med et de Casablanca, et ceux de la façade atlantique du Continent), et au niveau du transport routier (contribuer à la finalisation du pont du fleuve Rosso, liant le Sénégal et la Mauritanie, comme prélude à la conclusion d'un accord TIR tripartite).
- La mise en place d'une sorte de **Conseil stratégique** informel pour accompagner la projection d'intérêts économiques et commerciaux en Afrique, en y associant les départements ministériels concernés (Finances, Commerce et Industrie, Agriculture, Santé, Enseignement Supérieur), les établissements publics (Maroc Export, Office des Foires, ONEE, OCP, RAM, OFPPT), les représentants du secteur privé (CGEM, Groupement bancaire, grandes entreprises nationales), les universitaires (Centre d'études africaines).

- Etablissement de partenariat nouveau en matière **d'éducation et de formation**. Le Maroc accueille plus de 8000 étudiants, dont 6500 boursiers, issus de 42 pays africains dans ses établissements supérieurs. Engager la réflexion pour renforcer davantage cette coopération, dans la perspective du positionnement du Maroc comme un hub universitaire pour l'Afrique.
- Un autre domaine aussi important que prioritaire, est celui de l'instauration d'un dialogue qui vise la **protection de l'intégrité religieuse** en Afrique de l'Ouest, face à la montée du radicalisme religieux et du chiisme.
- Entreprendre des actions concrètes au **niveau culturel** de façon à permettre au Maroc de devenir une place incontournable dans la promotion et le développement de l'art africain. Ressusciter le Festival des Arts Africains, dont l'unique édition a eu lieu à Alger dans les années 1970, sera une occasion pour le Maroc de mettre en valeur son identité et son histoire africaines, mais également d'attirer les intellectuels et artistes africains. Il serait également judicieux de promouvoir le concept de consacrer une « place » à l'Afrique dans tous les festivals de notre pays. Dans ce sens, l'idée de la création d'un prix pour le film africain dans le Festival international du Cinéma de Marrakech, pourra avoir un grand retentissement.

II - Définition d'une nouvelle stratégie de coopération avec les pays du Sahel

L'importance de l'établissement d'une **nouvelle stratégie du Maroc envers les pays du Sahel** se justifie à plus d'un titre. L'instabilité de cette zone pourra engendrer des conséquences directes sur la sécurité du Maroc. Autre dimension importante, consiste en l'absence d'engagement clair dans le cadre de l'UMA envers cette région, ce qui nécessite de la part du Maroc, une réaction et anticipation à travers la mise en place d'actions de coopération conséquentes et adaptées.

Tout en s'inspirant de l'approche adoptée vis-vis de l'Afrique de l'Ouest, la mise en œuvre de cette stratégie qui pourra s'appuyer sur une **approche intégrée et ouverte**, dans l'objectif de contribuer à la promotion de la sécurité, la stabilité et le développement. Ce qui devra se traduire par le renforcement d'une part, de la coopération avec les pays prioritaires de la sous région, en l'occurrence le Mali, le Niger et la République de l'Afrique Central et, d'autre part, de l'organisation de la **CENSAD**, comme vecteur d'intégration régionale.

III - L'amélioration de l'image et le développement de la coopération avec les pays « hostiles »

Dans ce cadre, l'action du Maroc pourra s'articuler autour de plusieurs axes dont l'objectif d'asseoir la confiance et corriger la perception négative sur le Maroc. Une telle perspective passe par la mise en œuvre de certaines actions fondamentales, comme **l'ouverture d'Ambassades** auprès de ces pays, **l'échange de visites** de haut niveau et la **multiplication des soutiens** dans les foras internationaux.

Dans cette perspective, il serait utile de renforcer la **présence diplomatique** en Afrique de l'Est et Australe, à travers l'ouverture de nouvelles Ambassades auprès de la Namibie, du Botswana et de la Zambie (Afrique Australe) et de la Tanzanie, du Mozambique et du Malawi (Afrique de l'Est).

Parallèlement à cette approche sous-régionale, le renouveau de l'action diplomatique envers l'Afrique pourrait englober prioritairement les initiatives suivantes :

- **Au niveau multilatéral**, le Maroc devra s'appuyer sur son expertise pour jouer un rôle d'avant-garde au service des intérêts africains. L'attitude du Maroc depuis son entrée au Conseil de Sécurité en janvier 2012, pour faire valoir les intérêts africains au sein de cette enceinte (Conférence ministérielle sur le Mali en décembre 2012), représente une illustration supplémentaire du rôle que le Maroc est capable de jouer.

- Au niveau des **groupes africains dans les grandes capitales**, nos Ambassades peuvent être instruites pour y jouer un rôle actif et dynamique. Une lettre de cadrage sera soumise à l'appréciation de Monsieur le Ministre, pour être transmise à nos Ambassades concernées.
- Renforcement des **initiatives marocaines en Afrique**, notamment, celles qui ont consisté à donner accès libre au marché marocain pour les produits originaires des PMA africains et à l'annulation de la dette de ce groupe de pays contractée auprès de notre pays.
- S'appuyer sur la **coopération triangulaire**, en mettant le savoir faire du Maroc au service des pays africains, grâce au concours des bailleurs de fonds internationaux, bilatéraux et multilatéraux.

L'ensemble de ces préalables devra s'inscrire dans une stratégie qui s'appuie sur les acquis accumulés avec des pays importants, comme le Kenya et sur les contradictions qui existent entre les pays dits « hostiles », comme l'Angola qui cherche à s'émanciper en tant que puissance régionale en dehors la prépondérance sud-africaine en Afrique Australe.

Des **actions de sensibilisation** pourront être amorcées envers ces pays, via nos Missions permanentes auprès des organisations internationales (New York, Genève, Nairobi, Addis-Abeba, Bruxelles, Vienne), ou par nos Ambassades dans les grandes capitales (Paris, Londres, Washington, Pékin, Moscou) ou par nos Ambassades dans les pays de leur voisinage.

Cette stratégie visera à « **casser** » les **alliances**, dans le sens où les blocs de pays dits « hostiles » ne sont pas homogènes et les raisons qui animent leurs positions envers notre pays sont loin de partager les mêmes motivations, qui varient entre la méconnaissance, l'hostilité, l'héritage politique...

A cet égard, l'établissement d'une **liste de pays cibles prioritaires** envers lesquels des actions de rapprochement et de coopération seront engagées, est nécessaire.

Pour les relations avec l'Angola, il serait tout indiqué d'établir une stratégie qui s'appuie sur tous les leviers à la disposition du Maroc. Les bonnes relations du Maroc avec le Portugal, pourront servir de relais pour un renforcement des relations avec l'Angola et la réactivation de **la demande d'adhésion du Maroc à la CPLP**, Communauté des pays de langue portugaise, pourra servir comme vecteur pour s'approcher de ses pays membres, dont l'Angola la Guinée-Bissau, Sao Tomé et principe et le Mozambique.

D'autres actions, peuvent être engagées dans l'objectif de **casser l'axe Alger-Abuja-Pretoria**, en s'appuyant sur la **diplomatie parallèle** parlementaire et des partis politiques et en investissant les réseaux informels d'influence et de lobbying, notamment, vis-à-vis de l'Afrique du Sud qui cherche à s'imposer comme puissance régionale africaine. L'action envers ce pays devra, en effet, être engagée dans l'objectif d'un rééquilibrage de ses relations avec les pays d'Afrique du Nord, en imposant le Maroc en tant que pôle de puissance et partenaire crédible et explorant de nouvelles pistes de coopération où le Maroc dispose d'atouts reconnus, en économie verte, finances, télécoms...